

ACTIVIUM INFORMATION DESIGN
Société par actions simplifiée au capital de 1 955 040 euros
Siège social : 32, rue Fernand Pelloutier
92110 CLICHY
339 013 591 RCS NANTERRE
(La "Société")

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 JUIN 2016

L'an deux mille seize,
Le vingt-quatre juin,
A dix heures,
Dans les locaux de Maître Alek KLIOUA, 10, rue des Archers, 69002 LYON.

La société ACTIVIUM GROUP, représentée par Monsieur Loïc MIGNOTTE, son président directeur général en exercice, associé unique de la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN, société par actions simplifiée au capital de 1 955 040 euros, divisé en 12 219 actions de 160 euro chacune, dont le siège est 32, rue Fernand Pelloutier, 92110 CLICHY, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établi par le président,
- lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au président,
- affectation du résultat de l'exercice,
- approbation des charges non déductibles,
- lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce et approbation desdites conventions,
- démission de Loïc MIGNOTTE de ses fonctions de président de la Société,
- démission de François MINGOIA de ses fonctions de directeur général de la Société,
- nomination de la société ACTIVIUM GROUP aux fonctions de président de la Société,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le cabinet VERTYCAL AUDIT, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre en date du 9 juin 2016, est présent.

Le président a préalablement adressé à l'associé unique les documents suivants :

- le rapport de gestion établi par le président,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte du projet des décisions qui sont soumises à l'associé unique.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président et après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

DONNE QUITUS, en conséquence, au président et au directeur général de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé,

APPROUVE, en application des dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 41 784 euros et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président et après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 97 728 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice.....	97 728 €
- 5%, à la réserve légale.....	4 887 €
- Le solde au poste report à nouveau.....	92 841 €

PREND ACTE de ce que, compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 3 127 931 euros.

PREND ACTE, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

Approbaton des conventions réglementées

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président,

RAPPELLE les conventions relevant de l'article L. 227-10 du code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice ou conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DECISION

Changement de mandataires sociaux

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président,

PREND ACTE de la démission de messieurs Loïc MIGNOTTE et François MINGOIA de leurs fonctions respectives de président et directeur général de la Société, les remercie et leur donne quitus de l'exécution de leur mandat,

NOMME la société ACTIVIUM GROUP, société anonyme au capital de 619 229,75 euros, dont le siège est 13, quai du Commerce, 69009 LYON, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 445 248 149 RCS LYON, en qualité de président pour une durée indéterminée,

FIXE la rémunération de la société ACTIVIUM GROUP, au titre de ses fonctions de président, au montant de la refacturation des prestations facturées par la société 2MC à la société ACTIVIUM GROUP, qui résultera de l'application des stipulations du contrat d'animation et de prestations de services conclu en date du 1^{er} janvier 2016, savoir, pour mémoire :

- quote-part de la refacturation des prestations d'animation proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé par la Société par rapport au chiffre d'affaire global réalisé par la société ACTIVIUM GROUP et l'ensemble de ses Filiales (sans neutralisation du chiffre d'affaires intra-groupe) ;
- + quote-part de la refacturation des prestations d'assistance technique proportionnelle au temps passé par chacun des salariés affectés à la réalisation des prestations d'assistance technique pour la Société par rapport à l'ensemble du temps passé facturé à la société ACTIVIUM GROUP et à l'ensemble de ses Filiales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Pour ACTIVIUM GROUP
Le président directeur général
Loïc MIGNOTTE

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI 2MI

a. Objet

Location de bureaux d'une superficie de 80 m² sis 13, rue du commerce, 69009 Lyon.

Montant facturé au titre de l'exercice : 10 613.40 € H.T.

Charges locatives refacturées : 2 101.64 € H.T.

La taxe foncière est refacturée

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SCI 2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la SCI 2MI

2. SOUS-LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI Q2MI

a. Objet

Location de bureaux sis 32, 34 Rue Fernand PELLOUTIER, 92110 Clichy.

Montant facturé au titre de l'exercice : 159 073,36 € H.T.

La taxe foncière et la taxe sur les bureaux sont refacturées

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SCI Q2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la SCI Q2MI

3. SOUS-LOCATION DE BUREAUX AUPRES DE LA SCI D2MI

a. Objet

Location de bureaux sis 32, 34 Rue Fernand PELLOUTIER, 92110 Clichy.

Montant facturé au titre de l'exercice : 83 570.48 € H.T.

Charges refacturées : 8 910.64 € H.T.

La taxe foncière et la taxe sur les bureaux sont refacturées

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SCI D2MI

Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la SCI D2MI

4. PRESTATIONS DE SERVICES PAR LA SOCIETE 2MC

a. Objet

Mission d'encadrement des salariés, de l'activité technique, administrative et commerciale.

Montant facturé au titre de l'exercice : 284 259.77 € H.T.

Location de véhicules : 6 000 € H.T.

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et associé et gérant de la SARL 2MC
Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et associé et gérant de la de la SARL 2MC

5. PRESTATIONS DE SERVICES PAR LA SOCIETE ACTIVIUM GROUP

a. Objet

Mission de prestation de services en matière de management, administrative et commerciale

Montant facturé au titre de l'exercice : 63 735.04 € H.T.

Locations de véhicules : 69 743 € H.T.

Assurances diverses = 68531 € H.T.

Abonnements téléphones portables = 19360.72 € H.T.

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et administrateur, président et directeur général de la société ACTIVIUM GROUP
Monsieur François MINGOIA directeur général de la Société et administrateur, directeur et général délégué de la société ACTIVIUM GROUP

6. PRESTATIONS DE SERVICES DE LA SOCIETE DIRECT PRICE

a. Objet

Prestations de services

Montant facturé au titre de l'exercice : 106 325 € H.T.

b. Parties concernées

Monsieur Loïc MIGNOTTE président de la Société et président de la société DIRECT PRICE

